

**Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général.**

NOR : MENE1921757A

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/8/30/MENE1921757A/jo/texte

JORF n°0206 du 5 septembre 2019. Texte n° 13

**Note de cadrage concernant les épreuves de français et d’histoire-géographie-emc.**

Les candidats ayant préparé le certificat d'aptitude professionnelle par la voie scolaire dans des établissements d'enseignement public ou des établissements d'enseignement privés sous contrat, par l'apprentissage, dans des centres de formation d'apprentis habilités, ou dans le cadre de la formation professionnelle continue dans un établissement public sont évalués par contrôle en cours de formation pour les épreuves générales obligatoires.

 **Les autres candidats** sont évalués sous forme ponctuelle pour les épreuves générales.

* **Epreuves en CCF (coefficient 3):**

L'épreuve de français et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique est constituée de trois situations d'évaluation :

- en français, une évaluation de l'écrit et une évaluation de l'oral ;
- en histoire-géographie-enseignement moral et civique, une évaluation à l'oral.

Les trois situations sont évaluées à part égale.

L'évaluation a lieu au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme.

L'ordre d'organisation des situations d'évaluation est laissé à l'appréciation et à l'initiative des équipes pédagogiques.

* **Français**

L'épreuve de français est constituée de deux situations d'évaluation, évaluées à part égale, l'une écrite, l'autre orale.

**- Situation d'évaluation des compétences écrites :**

On travaille sur une réécriture à partir du corpus étudié pendant la séquence.

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes de 40 minutes. Cette situation d'évaluation s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige, à partir d'un texte ou d'un court corpus, une production qui fait intervenir un changement de point de vue, qui donne une suite au texte ou en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, mise en récit d'une image…).

La deuxième étape passe par une phase de relecture et d'évaluation du texte qui peut être collective. Puis, le candidat reprend individuellement sa production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction ou d'outils déclencheurs de l'écriture (nouveau support textuel, image, didacticiel d'écriture…).

Dans la troisième étape, le candidat parachève sa production. Cette réécriture prend appui sur une ou plusieurs des quatre opérations suivantes : la suppression, l'augmentation, la transformation, le déplacement.

L'usage du numérique est particulièrement facilitateur pour entrer dans l'écrit, pour faire du premier jet un document martyr facilement manipulable et pour améliorer, en phase finale, la typographie et l'orthographe du texte stabilisé.

L'évaluation, sur 20 points, porte sur le processus et non le texte achevé. C’est donc bien le processus qui est évalué, non la production.

La 1ière étape (sur 4 pts) s’appuie sur le corpus à partir d’une consigne.

La 2ième étape (sur 6 pts) est un retour critique sur l’écrit après une phase d’analyse et de relecture seul ou en collectif (production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction ou d'outils déclencheurs de l'écriture -nouveau support textuel, image, didacticiel d'écriture-).

La 3ième étape (sur 4 pts) prolonge le processus d’écriture (suppression, augmentation, transformation, déplacement des paragraphes, phrases, mots…) avec mise au propre (propositions de processus de réécriture).

NB : On travaille sur une réécriture à partir du corpus étudié pendant la séquence. La réécriture doit permettre de mieux réfléchir à la compréhension du corpus pour les élèves. La compréhension par l’élève des textes du corpus (tout au long du processus d’écriture et de réécriture) sera donc évaluée sur 6 points. Le texte n’est plus un prétexte pour écrire. La compréhension des textes peut évoluer au gré de l’écriture (d’une situation d’énonciation initiale par exemple à une compréhension plus fine de la psychologie des personnages etc…). La production écrite du candidat rend ici compte de la compréhension du corpus proposé durant la séquence. Il reprend, dans sa production, les éléments qui prouvent qu’une compréhension progressive du corpus a bien été intégrée à l’écriture. Et les processus d’écriture viennent en retour éclairer l’enseignant sur la compréhension du texte de départ. C’est à la fin du processus que la compréhension est expertisée ; le but étant de voir, in fine, si l’élève a bien compris les éléments du corpus proposés. La compréhension apparaît comme un processus qu’on évalue à la fin (même si au début de l’écriture la compréhension était fragile ou défaillante).

L’évaluation ne se cantonne plus à des étapes fixes, comme avant. Elle permet de mieux appréhender le processus de compréhension à travers un dernier item sur 6 points.

Compétences évaluées à travers une grille :

-lire et comprendre des textes littéraires.

-communiquer : s’exprimer à l’écrit.

-évaluer sa production écrite.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1ière étape | Prise en compte des contraintes d’écriture fournies par le texte ou le corpus d’appui ainsi et par les consignes d’écriture. | 4 pts |
| 2ième étape | Retour critique sur son propre texte à l’aide des outils et documents fournis.  | 6 pts |
| 3ième étape | Amélioration de son écrit par la réécriture et la prise en compte des normes orthographiques, grammaticales et typographiques.  | 4 pts |
|  | Compréhension du texte ou du corpus de textes (évaluée tout au long du processus de réécriture). | 6 pts |

**- Situation d'évaluation des compétences orales ( = oral de co-intervention) :**

L'ensemble est évalué sur 20 points.

Cette situation d'évaluation prend appui sur les activités liées à la perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier » ou la formation en milieu professionnel. Elle renvoie à la compétence « rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier». Le candidat présente un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il expose une réalisation, une expérience professionnelle ou une recherche en lien avec le métier. Il peut, pour ce faire, s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende. L'entretien, qui n'excédera pas 7 minutes, permet de revenir sur l'exposé pour en préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion.

Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique peut être questionnée.

Compétences évaluées :

-communiquer.

-lire, comprendre et présenter des textes documentaires.

-rendre compte, à l’oral, d’une expérience en lien avec le métier.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Notation | Critères d’évaluation | Maîtrise insuffisante0 – 1 point | Maîtrise fragile1,5 – 2,5 points | Maîtrise satisfaisante3 – 4 points | Très bonne maîtrise4,5 – 5 points |
| Communiquer à l’oral./ 20 pts | Réaliser une présentation orale continue ( environ 3 minutes). |  |  |  |  |
| Utiliser un lexique varié et/ ou des expressions spécialisées relatives au métier préparé. |  |  |  |  |
| Participer à des échanges oraux (écouter et prendre en compte les questions et remarques de son interlocuteur).  |  |  |  |  |
| Respecter les codes d’un entretien oral.  |  |  |  |  |
| Exposer une réalisation, présenter l’expérience professionnelle ou la recherche en lien avec le métier./ 20 pts | Présenter la réalisation, l’expérience professionnelle ou la recherche. |  |  |  |  |
| Savoir en rendre compte en mobilisant des connaissances. |  |  |  |  |
| Exprimer une opinion argumentée.  |  |  |  |  |
| Rendre compte de l’engagement ou des initiatives personnelles lors des activités menées en lien avec le métier. |  |  |  |  |

* **Histoire-Géographie-EMC**

Supports d'évaluation : un document en histoire ou en géographie ou en EMC.

L'épreuve de CCF comporte une situation d'évaluation à l'oral qui se déroule dans la dernière année du cycle de formation. Cette situation d'évaluation combine l'évaluation des enseignements d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique. Durée de l'évaluation : 15 minutes au maximum.

L'évaluation se présente en deux parties :

**- L'analyse d'un document d'histoire ou de géographie :**

Sur 12 points.

Le candidat choisit, parmi deux ou trois documents préparés individuellement ou en groupe, un de ces documents. Il le présente à l'oral et justifie son choix au regard de la thématique d'histoire ou de géographie retenue.

Il donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Le candidat montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux. Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire.

**- En Enseignement moral et civique :**

Sur 8 points.

Le candidat choisit, parmi deux documents qui ont été préparés individuellement ou en groupe, un de ces documents qu'il présente à l'oral. Le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté et les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire. Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat et l'amène à préciser son propos si nécessaire.

L'ensemble est évalué sur 20 points.

* **Epreuves ponctuelles (coefficient 3): pour les autres candidats (hors voie scolaire)**
* **Français**

Epreuve écrite de 2 heures :

Le candidat répond par écrit, à partir d'un bref corpus, à des questions de lexique et de compréhension.

Les compétences de lecture sont sur 10 points (questions de lexique, compréhension texte ou corpus). Il revient au sujet national de proposer la répartition des points relatifs à ces compétences en fonction des choix des supports et des questions.

Le candidat rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

La compétence d’écriture sur 10 points (invention ou argumentation) est fractionnée comme suit :

4 points pour l’invention (la situation d’énonciation et les caractéristiques du texte demandé sont respectées, le candidat fait preuve de créativité) ou l’argumentation (la situation d’énonciation et les caractéristiques du texte demandé sont respectées, l’opinion est argumentée/ Donc l’intérêt du lecteur est sollicité OUI/ NON) ; 2 points pour l’organisation (la structure du texte est cohérente/ Donc le lecteur suit la progression du texte OUI/ NON); 4 points pour l’expression (la structure des phrases est globalement correcte, l’orthographe grammaticale est globalement satisfaisante).

L'ensemble est évalué sur 20 points.

|  |  |
| --- | --- |
| Invention :-la situation d’énonciation et les caractéristiques du texte demandé sont respectées.-le candidat fait preuve de créativité. ou Argumentation :-la situation d’énonciation et les caractéristiques du texte demandé sont respectées.-l’opinion est argumentée.* l’intérêt du lecteur est sollicité.
 | / 4 pointsOUI/ NON |
| Organisation :-la structure du texte est cohérente/ Ainsi le lecteur suit la progression du texte.* le lecteur suit la progression du texte.
 | / 2 pointsOUI/ NON |
| Expression :-la structure des phrases est globalement correcte.-l’orthographe grammaticale est globalement satisfaisante.  | / 4 points |

- Epreuve orale de 10 minutes.

Le candidat présente un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présente une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle. Il peut, pour ce faire, s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende. L'entretien, qui n'excèdera pas 7 minutes, permet de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique en lien direct avec le métier et son exercice peut être questionnée. L'ensemble est évalué sur 20 points.

* **Histoire-Géographie-EMC**

- Epreuve orale de 15 minutes (dont 5 minutes de préparation)

Le candidat présente une liste de huit documents qu'il a choisis, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Il tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé. Il prépare sa présentation pendant 5 minutes.

En histoire et en géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

Le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser son propos si nécessaire. L'examinateur pose des questions au candidat pour obtenir des précisions et vérifier les acquis du candidat sur le thème étudié pendant une durée maximale de 10 minutes.

En l'absence de liste ou de documents ou en présence d'une liste non conforme, l'examinateur propose un/des documents de secours et le candidat peut néanmoins présenter l'épreuve.

L'épreuve est notée sur 20 points.